

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 04 mars 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Isabelle BOURIAU, Robert LECOCQ, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Claudine DUMARGUE.

POUVOIRS :

Isabelle BOURIAU À François NEBOUT,
Robert LECOCQ À Frédéric MILLAC,
Marie-Claire NEAUD À Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,
Hassen SFAR À Fadilla DAHMANI,
Claudine DUMARGUE À Cédric JEGOU.

MEMBRES ABSENTS :

Monsieur Christophe MONTEIRO a été nommé secrétaire de séance



N° 2024-018- Dotation Politique de la Ville projets 2024

La Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé cette dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV). Par cette évolution, le législateur conditionne l'obtention de la dotation, au fléchage de ces crédits pour des projets qui répondent aux orientations inscrites dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Angoulême. A ce titre, les projets proposés ne peuvent être réalisés que sur le quartier du Champ-de-Manœuvre ou par exception en périphérie dès lors que la Municipalité justifie que les projets bénéficieront aux habitants du quartier.

Vu l'article L.1611-4 du Code générale des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2018-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 6 de la loi n° 2018-173 du 21 février 2017, relatif aux contrats de ville,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions de co-financements contenues dans le tableau ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DPV 2024					
Projet	statut	montant TTC	montant HT	Fléchage DPV	% sur HT
Fonctionnement					
Poste médiation de proximité	reconduite	35 000,00 €	35 000,00 €	28 000,00 €	80,00%
Médecins	reconduite	100 000,00 €	100 000,00 €	74 000,00 €	74,00%
Aide au démarrage projet associatif centre commercial CM	nouveau	15 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €	80,00%
TOTAL		150 000,00 €	150 000,00 €	114 000,00 €	76,00%

Investissement					
Aménagement cellules Projet associatif et France Service	nouveau	20 000,00 €	16 666,67 €	13 333,33 €	80,00%
Ecoles - Sol des classes	nouveau	35 000,00 €	29 166,67 €	23 333,33 €	80,00%
Petite Enfance - Lutte contre le réchauffement climatique - Pose de stores	nouveau	15 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €	80,00%
Ecoles Freinet - Verdissement des cours	nouveau	15 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €	80,00%
Projet EcOasis Verdissement et gestion des ICU Ecole Monnet	nouveau	588 000,00 €	490 000,00 €	145207.33 €	29.65%
TOTAL		673 000,00 €	560 833,33 €	201 937.00€	36.015%
TOTAL GENERAL		823 000,00 €	710 833,33 €	315 937.00 €	44.45%

Fait et délibéré en mairie, le 11 mars 2024.

Le maire,



François NEBOUT